

RÉSOLUTION EUM/C/93/20/Rés. I

SUR

LA PROLONGATION DU PROGRAMME FACULTATIF JASON-3

adoptée par le Conseil d'EUMETSAT lors de sa 93^e session
du 30 juin 2020

Les États participants,

VU la Convention d'EUMETSAT, qui stipule que son objectif principal est la mise en place, le maintien et l'exploitation de systèmes européens de satellites météorologiques opérationnels en tenant compte dans la mesure du possible des recommandations de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), et qu'EUMETSAT a également pour objectif de contribuer à l'observation opérationnelle du climat et à la détection des changements climatiques à l'échelle de la planète,

RAPPELANT que les orientations stratégiques d'EUMETSAT prévoient la continuation de la série Jason de satellites altimétriques,

COMPTE TENU de la Déclaration EUM/C/67/09/Décl. I sur le programme facultatif Jason-3 d'EUMETSAT et de la Déclaration EUM/C/83/15/Décl. I sur le programme facultatif Jason-CS d'EUMETSAT,

VU le programme pour compte de tiers Copernicus, approuvé par les États membres à l'unanimité et mis en œuvre selon l'accord Copernicus entre l'UE et EUMETSAT, constituant le cadre juridique et financier nécessaire au financement de l'exploitation de Jason-3 par EUMETSAT,

SACHANT que le satellite Jason-3, qui constitue actuellement la mission d'altimétrie océanique de haute précision de référence, est en très bon état et que l'infrastructure associée du segment sol permet une prolongation de l'exploitation de Jason-3,

CONSIDÉRANT que le lancement du satellite Sentinelles-6 Michael Freilich de la future mission de référence altimétrique Sentinelles-6/Jason-CS est actuellement prévu en novembre 2020 et qu'il sera déclaré opérationnel vers la fin 2021, après une période de recette en orbite d'environ douze mois,

CONSIDÉRANT la valeur que représentent les mesures de Jason-3 pour l'océanographie opérationnelle et la surveillance du climat en synergie avec les missions Sentinelles-3 et Sentinelles-6/Jason-CS,

CONFORMÉMENT à la Déclaration sur Jason-3, dans laquelle les États participants sont convenus d'envisager une éventuelle prolongation de l'exploitation du programme Jason-3 d'EUMETSAT au-delà de la période de cinq années couverte par la proposition de programme Jason-3, étant entendu que cette prolongation devra être approuvée à l'unanimité des États participants,

CONFORMÉMENT à l'engagement pris par EUMETSAT envers l'UE dans le cadre de l'Accord Copernicus et compte tenu du fait que l'exploitation de Jason-3 et le financement correspondant devraient se poursuivre grâce à des accords complémentaires avec l'UE dans le cadre de l'élément Copernicus du Programme spatial de l'UE,

DÉCIDENT de prolonger la durée du programme facultatif Jason-3 tant que les activités d'exploitation et de maintenance sont financées par l'UE dans le cadre des programmes pour compte de tiers Copernicus approuvés, ainsi que par les partenaires américains au programme, conformément aux recommandations adoptées à l'unanimité par le Comité directeur conjoint de Jason-3 visant à prolonger l'exploitation courante.

RÉSOLUTION EUM/C/93/20/Rés. II

SUR

**L'ACTUALISATION DES REDEVANCES ANNUELLES APPLICABLES AUX SMN
DES ÉTATS NON-MEMBRES POUR L'UTILISATION AU TITRE D'UNE
FONCTION OFFICIELLE DES DONNÉES METEOSAT NON INDISPENSABLES
AVEC UN TEMPS DE MISE A DISPOSITION DE MOINS DE TROIS HEURES
POUR LA PÉRIODE 2021-2022**

**adoptée par le Conseil d'EUMETSAT lors de sa 93^e session
du 30 juin 2020**

Les États membres d'EUMETSAT,

RAPPELANT que les redevances actuellement appliquées par EUMETSAT pour l'utilisation au titre d'une fonction officielle des données Meteosat non indispensables avec un temps de mise à disposition de moins de trois heures par les Services météorologiques nationaux des États non-membres a été approuvé au travers de l'adoption de la Résolution EUM/C/89/18/Rés. III par le 89^e Conseil d'EUMETSAT (3-4 juillet 2018),

RAPPELANT que l'Annexe I de ladite Résolution EUM/C/89/18/Rés. III prescrit que le plafond soit fixé à la « valeur du revenu moyen supérieur » définie par la Banque mondiale,

RAPPELANT que le plafond et le tableau de redevances sont actualisés tous les deux ans par le Conseil d'EUMETSAT sur la base des dernières statistiques publiées par la Banque mondiale,

SOUHAITANT actualiser le plafond et le tableau conformément au rapport de la Banque mondiale du 23 décembre 2019 intitulé « Tableau de classement du revenu national brut par habitant basé sur la méthode de l'Atlas de la Banque mondiale et la parité de pouvoir d'achat (PPP) »,

CONVIENNENT :

- I** d'abolir la Résolution EUM/C/89/18/Rés. III.
- II** d'appliquer les redevances annuelles applicables aux SMN des États non-membres pour l'utilisation dans l'exercice de leurs fonctions officielles de données Meteosat non indispensables avec un temps de mise à disposition de moins de trois heures, telles que définies dans l'Annexe I à ladite Résolution, pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2022.
- III** que la présente Résolution prendra effet au 1^{er} janvier 2021.

REDEVANCES ANNUELLES APPLICABLES AUX SMN DES ÉTATS NON-MEMBRES POUR L'UTILISATION AU TITRE DE LEUR FONCTION OFFICIELLE DES DONNÉES METEOSAT NON INDISPENSABLES AVEC UN TEMPS DE MISE A DISPOSITION DE MOINS DE TROIS HEURES POUR LA PÉRIODE 2021-2022

Le tableau ci-dessous contient les redevances annuelles applicables aux Services météorologiques nationaux des États non-membres d'EUMETSAT pour l'utilisation dans l'exercice de leurs fonctions officielles de données Meteosat non indispensables avec un temps de mise à disposition de moins de trois heures. Ce tableau couvre la période 2021-2022.

Les règles suivantes s'appliquent :

- 1) Utilisation au titre de leur fonction officielle par les SMN de pays dont le RNB par habitant calculé sur la base des statistiques de la Banque mondiale est inférieur ou égal à 8 869 USD : gratuité de l'accès.
- 2) Utilisation au titre de leur fonction officielle par les SMN de pays dont le RNB par habitant est supérieur à 8 869 USD : les redevances à payer sont indiquées dans le tableau ci-joint.
- 3) Mécanismes de mise à jour :
 - Le tableau est actualisé tous les deux ans par le Conseil d'EUMETSAT sur la base des dernières statistiques publiées par la Banque mondiale.
 - Si les données figurant dans ce tableau s'avéraient erronées ou incomplètes, il reviendrait au Directeur général d'EUMETSAT d'émettre une recommandation, au cas par cas.
 - La valeur du « revenu moyen supérieur » telle que définie dans les statistiques de la Banque mondiale fixe le plafond permettant d'accéder gratuitement dans l'exercice de fonctions officielles aux données Meteosat non indispensables avec un temps de mise à disposition de moins de trois heures. Le Conseil révisera ce plafond tous les deux ans en se fondant sur les statistiques de la Banque mondiale.

REDEVANCES ANNUELLES APPLICABLES AUX SMN DES ÉTATS NON-MEMBRES DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS OFFICIELLES			
Pays	RNB par habitant	Redevance annuelle en k€ pour des données Meteosat non indispensables avec un temps de mise à disposition de moins de trois heures	
		Sans données des missions IODC	Avec données des missions IODC
Afghanistan	550	0	0
Albanie	4 860	0	0
Algérie	3 920	0	0
Andorre	.. j	100	300
Angola	3 370	0	0
Antigua-et-Barbuda	15 890	100	300
Argentine	12 390 c	100	300
Arménie	4 230	0	0
Australie	53 230	100	300
Azerbaïdjan	4 050	0	0
Bahamas	30 520	100	300
Bahreïn	21 890	100	300
Bangladesh	1 750	0	0
Barbade	15 410	100	300
Biélorussie	5 670	0	0
Belize	4 470	0	0
Bénin	870	0	0
Bhoutan	3 080	0	0
Bolivie	3 370	0	0
Bosnie-Herzégovine	5 740	0	0
Botswana	7 750	0	0
Brésil	9 140	100	300
Iles Vierges britanniques	.. j	100	300
Brunei Darussalam	29 660	100	300
Burkina Faso	670	0	0
Burundi	280	0	0
Cap-Vert	3 420	0	0
Cambodge	1 390	0	0
Cameroun	1 440	0	0
Canada	44 940	100	300
Iles Caïmans	.. j	100	300
République centrafricaine	490	0	0
Tchad	670	0	0
Chili	14 670	100	300
Chine	9 460	100	300
Colombie	6 180	0	0
Comores	1 380	0	0
Congo, Rép. démocratique du	490	0	0
Congo, République du	1 640	0	0
Costa Rica	11 520	100	300

REDEVANCES ANNUELLES APPLICABLES AUX SMN DES ÉTATS NON-MEMBRES DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS OFFICIELLES			
Pays	RNB par habitant	Redevance annuelle en k€ pour des données Meteosat non indispensables avec un temps de mise à disposition de moins de trois heures	
		Sans données des missions IODC	Avec données des missions IODC
Côte d'Ivoire	1 600	0	0
Cuba	.. i	0	0
Curaçao et Saint-Martin	19 070	100	300
Chypre	26 300 a	100	300
Djibouti	3 190	0	0
Dominique	7 090	0	0
République dominicaine	7 760	0	0
Équateur	6 110	0	0
Égypte	2 800	0	0
El Salvador	3 820	0	0
Érythrée	.. k	0	0
Eswatini	3 930	0	0
Éthiopie	790	0	0
Fidji	5 860	0	0
Polynésie française	.. j	100	300
Gabon	6 830	0	0
Gambie	710	0	0
Géorgie	4 440 e	0	0
Ghana	2 130	0	0
Guatemala	4 400	0	0
Guinée	850	0	0
Guinée Bissau	750	0	0
Guyane	4 770	0	0
Haïti	800	0	0
Honduras	2 350	0	0
Hong Kong, RAS, RPC	50 300	100	300
Inde	2 020	0	0
Indonésie	3 840	0	0
Iran	5 470	0	0
Irak	5 040	0	0
Israël	40 920	100	300
Jamaïque	4 970	0	0
Japon	41 310	100	300
Jordanie	4 200	0	0
Kazakhstan	8 070	0	0
Kenya	1 620	0	0
Kiribati	3 140	0	0
Corée, Rép. démocratique de	.. k	0	0
Corée, République de	30 600	100	300
Koweït	34 290	100	300
Kirghizstan	1 220	0	0

REDEVANCES ANNUELLES APPLICABLES AUX SMN DES ÉTATS NON-MEMBRES DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS OFFICIELLES			
Pays	RNB par habitant	Redevance annuelle en k€ pour des données Meteosat non indispensables avec un temps de mise à disposition de moins de trois heures	
		Sans données des missions IODC	Avec données des missions IODC
Laos, RDP du	2 450	0	0
Liban	7 920	0	0
Lesotho	1 390	0	0
Liberia	610	0	0
Libye	6 400	0	0
Macao, RAS, RPC	79 110	100	300
Madagascar	510	0	0
Malawi	360	0	0
Malaisie	10 590	100	300
Maldives	9 280	100	300
Mali	840	0	0
Malte	26 480	100	300
Mauritanie	1 160	0	0
Maurice	12 050	100	300
Mexique	9 180	100	300
Micronésie	3 400	0	0
Moldavie	2 980 ^g	0	0
Monaco	.. j	100	300
Mongolie	3 660	0	0
Monténégro	8 430	0	0
Maroc	3 090 ^f	0	0
Mozambique	460	0	0
Myanmar	1 310	0	0
Namibie	5 220	0	0
Nauru	12 060	100	300
Népal	970	0	0
Nouvelle-Calédonie	.. j	100	300
Nouvelle Zélande	40 640	100	300
Nicaragua	2 030	0	0
Niger	390	0	0
Nigeria	1 960	0	0
Macédoine du Nord	5 450	0	0
Oman	15 140	100	300
Pakistan	1 590	0	0
Panama	14 370	100	300
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2 570	0	0
Paraguay	5 670	0	0
Pérou	6 470	0	0
Philippines	3 830	0	0
Qatar	61 150	100	300
Russie, Fédération de	10 230 d	100	300

REDEVANCES ANNUELLES APPLICABLES AUX SMN DES ÉTATS NON-MEMBRES DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS OFFICIELLES			
Pays	RNB par habitant	Redevance annuelle en k€ pour des données Meteosat non indispensables avec un temps de mise à disposition de moins de trois heures	
		Sans données des missions IODC	Avec données des missions IODC
Rwanda	780	0	0
Sainte-Lucie	9 560	100	300
Samoa	4 020	0	0
São Tomé et Príncipe	1 890	0	0
Arabie saoudite	21 600	100	300
Sénégal	1 410	0	0
Serbie	6 390	0	0
Seychelles	15 600	100	300
Sierra Leone	490	0	0
Singapour	58 770	100	300
Iles Salomon	2 020	0	0
Somalie	.. k	0	0
Afrique du Sud	5 750	0	0
Sud Soudan	.. k	0	0
Sri Lanka	4 060	0	0
Soudan	1 560	0	0
Suriname	5 210	0	0
Syrie	.. l	0	0
Tadjikistan	1 010	0	0
Tanzanie	1 020 h	0	0
Thaïlande	6 610	0	0
Timor oriental	1 820	0	0
Togo	660	0	0
Tonga	4 300	0	0
Trinité-et-Tobago	15 950	100	300
Tunisie	3 500	0	0
Turkménistan	6 740	0	0
Îles Turques et Caïques	26 740	100	300
Tuvalu	5 430	0	0
Ouganda	620	0	0
Ukraine	2 660 d	0	0
Émirats arabes unis	40 880	100	300
États-Unis d'Amérique	63 080	100	300
Uruguay	15 650	100	300
Ouzbékistan	2 020	0	0
Vanuatu	3 130	0	0
Venezuela	.. i	100	300
Vietnam	2 360	0	0
Yémen, République de	.. k	0	0
Zambie	1 430	0	0
Zimbabwe	1 790	0	0

Résolution du Conseil EUM/C/93/20/Rés. II
Annexe I

Notes :

- a. Données pour la zone sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre.
- b. Basé sur un modèle de régression ; les autres chiffres de parité de pouvoir d'achat ont été extrapolés à partir d'estimations de référence du Programme de comparaison internationale de 2011.
- c. Basé sur des données publiées officiellement par l'Institut national de la statistique et du recensement de l'Argentine (INDEC). Le Fonds monétaire international (FMI) a demandé à l'Argentine d'adopter des mesures afin d'améliorer la qualité des données du PIB et de l'indice des prix à la consommation, et à publié le 31 août 2016 une déclaration actualisée rendant compte des progrès réalisés par l'Argentine : <http://www.imf.org/en/News/Articles/2016/08/31/PR16389-Statement-by-the-IMF-Executive-Board-on-Argentina>. La Banque mondiale évalue régulièrement l'adéquation des taux de change officiels comme facteurs de conversion. Pour l'Argentine, un autre facteur de conversion a été calculé à l'aide d'une méthode de la moyenne pondérée pour la période 2012-2015.
- d. D'après les données provenant de statistiques officielles de l'Ukraine et de la Fédération de Russie ; en se fiant à ces données, la Banque mondiale n'entend ni porter de jugement sur le statut juridique ou d'autre nature des territoires concernés ni nuire à la décision définitive sur les revendications des parties.
- e. Sans l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud.
- f. Y compris l'ancien Sahara espagnol.
- g. Sans la Transnistrie.
- h. Partie continentale de la Tanzanie uniquement.
- i. Estimation correspondante à un revenu moyen supérieur (entre 3 996 \$ et 12 375 \$).
- j. Estimation correspondante à un revenu supérieur (12 376 \$ ou plus).
- k. Estimation correspondante à un faible revenu (1 025 \$ ou moins).
- l. Estimation correspondante à un revenu moyen inférieur (entre 1 026 \$ et 3 995 \$).